



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 08 avril 2021
affiché ou publié le jeudi 08 avril 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210325-lmc1H25117H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25117H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 25 mars 2021

n° 036-21

Objet : *RS - Demande de subventions à l'Agence de l'eau dans le cadre de l'appel à projets « Rebond eau biodiversité climat » au titre des années 2021-2023*

- date de convocation le 19 mars 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt-cinq mars dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Dominique Pommat à Serge Tichkiewitch

• conseillers excusés : 16

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 25 mars 2021

délibération n° 036-21

objet **RS - Demande de subventions à l'Agence de l'eau dans le cadre de l'appel à projets « Rebond eau biodiversité climat » au titre des années 2021-2023**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que l'Agence de l'eau a lancé en 2020 l'appel à projets « Rebond eau biodiversité climat », afin d'accélérer le redémarrage des investissements dans le domaine de l'eau, en faveur des services d'eau et d'assainissement mais aussi de la protection de la ressource en eau, de la restauration de la biodiversité et des milieux aquatiques, de la lutte contre les pollutions et des économies d'eau.

Cet appel à projets favorise les projets d'investissement en faveur de l'eau potable et de l'assainissement, normalement éligibles au titre du 11^{ème} programme uniquement dans les zones de revitalisation rurale (ZRR). L'Agence de l'eau apporte une subvention aux collectivités candidates à hauteur de 50 % (les projets dans les ZRR restant soutenus au taux maximal préférentiel de 70 %).

Pour l'eau potable, l'appel à projets ouvre ainsi à toutes les collectivités les financements pour la mise en place d'une gestion durable des services, la protection de la ressource, la sécurisation de la distribution en eau potable ainsi que la remise à niveau des ouvrages vétustes.

Concernant l'assainissement, tous les travaux sur les stations et les réseaux peuvent être aidés. L'Agence de l'eau relève également à 70 % son taux d'aide aux projets de déconnexion des eaux pluviales et de désimperméabilisation des sols, afin d'aider les collectivités à réduire les pollutions par temps de pluie.

Les opérations projetées par Grand Chambéry pour les années 2021-2023 sont récapitulées en annexe. Les dossiers pour l'obtention des aides doivent être déposés auprès de l'Agence de l'eau pour l'obtention de subventions à hauteur de 50 à 70 % des montants d'investissement.

Il est rappelé que les subventions de l'Agence de l'eau au titre de l'année 2020, dans le cadre de l'appel à projets « Rebond eau biodiversité climat », s'élèvent à 335 107 €, dont 182 553 € ont déjà été versés à Grand Chambéry.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire réuni le 10 septembre 2020, déléguant au Bureau la prise de décision concernant les demandes de subvention,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau pour les opérations de travaux à réaliser sur les années 2021-2023,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette démarche,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 036-21

Objet de l'acte : RS - Demande de subventions à l'Agence de l'eau dans le cadre de l'appel à projets « Rebond eau biodiversité climat » au titre des années 2021-2023

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 25 mars 2021

Annexe(s) : Récapitulatif demandes de subventions

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210325-lmc1H25117H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25117H1

Date de transmission en Préfecture : 08 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2021

Période d'affichage : du au